

Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Victor

AVIS DE PROMULGATION
EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Victor a adopté lors d'une séance tenue le 11 août 2025, le règlement suivant : « Règlement 282-2025 décrétant les modalités d'exercice du droit de préemption de la municipalité de Saint-Victor ».

QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné le 7 juillet 2025;

QU'UN projet de règlement a été déposé à la séance du 7 juillet 2025;

QU'UN avis de promulgation a été publié le 12 août 2025 ;

QUE le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures régulières de bureau.

Donné à Saint-Victor

Ce 12^e jour du mois d'août 2025



Carole-Anne Jacques
Directrice générale / greffière-trésorière

Certificat de publication (article 420)

Je soussignée, Carole-Anne Jacques, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Victor, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis aux endroits désignés par le conseil soit à l'hôtel de ville situé au 287 rue Marchand ainsi que sur le site web de la municipalité : <https://www.st-victor.qc.ca>, onglet municipalité/administration/avis publics.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 12^e jour du mois d'août 2025.



Carole-Anne Jacques
Directrice générale / greffière-trésorière